



INFO SV N°26

02/02/2018

Siège et parachute

Info aux pilotes de MCR 4S

Suite à l'analyse du REX référencé **DK7NRMDZ2C** (accessible depuis cette page <http://rexffa.fr/Connection/LogOnStructureAccess/2101310031>) relatif à un **affaïssement du siège pilote en cours de vol**, le Comité Prévention/Sécurité (CPS) du club a défini les actions suivantes :

- Vérification conception et usure du dispositif de verrouillage des sièges avant ;
- Ajout dans la checklist d'une ligne dédiée à la vérification du verrouillage du siège pilote ;
- Diffusion d'un info SV destiné aux pilotes du MCR 4S du club (le présent document).

Par ailleurs, la FFA a transmis aux aéroclubs un bulletin Info SV (en PJ) relatif à la *sensibilisation des acteurs de l'aviation de loisir aux **risques liés à la présence d'un parachute balistique à bord d'un aéronef***, ce qui est le cas de notre MCR 4S F-PDOE. Deux recommandations sont présentées :

- **La 1^{ère} vérification à opérer par un pilote lors de son arrivée à l'aéronef doit obligatoirement être de constater si la goupille de sécurité du dispositif de déclenchement est bien présente et en place. Il doit absolument en être de même avant de quitter l'aéronef en fin de vol.**
- Le fait pour le pilote suivant de constater lors de la prise en compte de l'aéronef, la non mise en place dans son orifice voire l'absence totale à bord de l'appareil de la goupille de sécurité, doit être considéré comme un incident grave nécessitant l'établissement d'un REX interne devant être traité dans les meilleurs délais.

Tant pour le siège que pour le parachute, la checklist du MCR4 a été mise à jour dans le livret de bord de l'avion et dans la zone Membres d'OpenFlyers.